

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION
DOSSIER R-3757-2011**

ENTRE: **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5) ayant son siège social au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse dans le dossier R-3757-2011;

ET: **Newfoundland and Labrador Hydro**, Hydro Place, 500 Columbus Drive
P.O. Box 12400, St-John's, Newfoundland A1B 4K7

Intervenante dans le dossier R-3757-2011.

ATTENDU que le présent engagement s'applique dans le cadre du dossier numéro R-3757-2011 de la Régie de l'énergie (ci-après, la « Régie »);

ATTENDU que le 25 février 2011, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a transmis sous pli confidentiel à la Régie, au soutien de la preuve déposée dans le présent dossier, des schémas unifilaires et de liaisons qui sont présentés aux annexes 2, 3 et 4 de la pièce HQT-1, document 1, pièce B-0005 (ci-après, les « documents confidentiels »);

ATTENDU que Newfoundland and Labrador Hydro (ci-après, « NLH »), au titre de partie intervenante, souhaite consulter les documents confidentiels;

ATTENDU que le Transporteur dans le contexte du présent dossier consent à divulguer de façon restreinte à NLH, par le biais de ses représentants (ci-après, les « personnes autorisées »), le contenu des documents confidentiels et, le cas échéant, toute version révisée des documents confidentiels déposée par le Transporteur et ce, en considération des engagements décrits ci-dessous;

ATTENDU que, selon la pratique usuelle, la Régie mettra à la disposition des personnes autorisées une copie des documents confidentiels pour fins de consultation uniquement, selon les conditions prévues à la présente;

ATTENDU que la consultation des documents confidentiels s'effectuera uniquement dans les bureaux de la Régie à Montréal, dans un endroit désigné par elle à cette fin.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1) Le préambule fait partie intégrante des présentes;
- 2) L'accès aux documents confidentiels est restreint aux personnes autorisées suivantes:
 - i) Chris Kirby (Nalcor Energy);
 - ii) Peter Thomas (NLH);
 - iii) Joanna Harris (Nalcor Energy)

- iv) M^c Pierre-Olivier Charlebois (Fasken);
 - v) M^c Pierre Plante (Fasken); et
 - vi) M^c André Turmel (Fasken)
- 3) Les personnes autorisées ne doivent utiliser les renseignements confidentiels contenus aux documents confidentiels que dans le cadre du dossier numéro R-3757-2011, sans en dévoiler publiquement le contenu;
 - 4) Aucune reproduction de quelque nature que ce soit des documents confidentiels ne sera permise lors de la consultation des documents confidentiels par les personnes autorisées;
 - 5) Lors de la consultation des documents confidentiels, les personnes autorisées pourront prendre des notes qu'aux seules et uniques fins de leur participation au présent dossier et devront prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces notes soient sous leur contrôle exclusif en tout temps et que personne d'autre n'y ait accès ou ne puisse en prendre connaissance. Les notes devront être détruites dès que la Régie aura rendu sa décision finale dans le présent dossier;
 - 6) Aucun magnétophone, dictaphone, téléphone cellulaire ou tout autre appareil de communication ou de reproduction ne sera autorisé lors de la consultation des documents confidentiels par les personnes autorisées;
 - 7) NLH, ses successeurs, ses mandataires, ses préposés, ayants droit et les personnes autorisées sont liés et tenus de respecter le présent engagement;
 - 8) Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et demeure en vigueur pour une période de cinq (5) ans à compter de cette date;
 - 9) Les personnes autorisées doivent souscrire à l'engagement solennel suivant :

ENGAGEMENT SOLENNEL

Je, soussigné, **Chris Kirby**, personne autorisée par Nalcor Energy et NLH dans le cadre du dossier R-3757-2011, demande l'accès aux documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

- a) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
- b) à ne révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou d'Hydro-Québec;
- c) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour Hydro-Québec ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce _____^{ème} jour du mois d'avril, 2011

Signature :

Nom : Chris Kirby (Nalcor Énergie)

Adresse : 500 COLUMBUS DRIVE ST. JOHN'S NL.

Téléphone : 709-737-1965

Je, soussigné, **Peter Thomas**, personne autorisée par NLH dans le cadre du dossier R-3757-2011, demande l'accès aux documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

- d) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
- e) à ne révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou d'Hydro-Québec;
- f) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour Hydro-Québec ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce _____^{ème} jour du mois d'avril, 2011

Signature :

Nom : Peter Thomas (NLH)

Adresse : 500 COLUMBUS DRIVE, ST. JOHN'S, NL

Téléphone : 709-737-1345

Je, soussignée, **Joanna Harris**, personne autorisée par Nalcor Energy et NLH dans le cadre du dossier R-3757-2011, demande l'accès aux documents confidentiels déposés par le Transporteur et je m'engage :

- g) à n'utiliser les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels qu'aux seules fins de mes fonctions exécutées dans le cadre du présent dossier;
- h) à ne révéler les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels à aucune autre personne sans l'autorisation de la Régie ou d'Hydro-Québec;

- i) à ne pas reproduire, de quelque façon que ce soit, les renseignements qui me sont divulgués par la consultation des documents confidentiels;

Je reconnais par la présente que la divulgation de ma part de certains ou de tous les renseignements confidentiels contenus aux documents confidentiels auxquels j'ai eu accès pourrait résulter en des dommages importants pour Hydro-Québec ou sa clientèle.

Signé à Montréal, ce 18^{ème} jour du mois d'avril, 2011

Signature: _____

Nom : Joanna Harris (Nalcor Energy)

Adresse : 500 Columbus Blvd, Hydro Place, St. John's, NL.

Téléphone : 709-737-1928

À titre de **procureurs de NLH**, nous déclarons être soumis à l'engagement de confidentialité précédemment décrit et attestons la signature de l'engagement de confidentialité et de non-divulgence et de sa compréhension par Messieurs Chris Kirby, Peter Thomas et Madame Joanna Harris.

Signé à Montréal, ce 18^{ème} jour du mois d'avril 2011

Signature : _____

Nom : M^c Pierre-Olivier Charlebois

Signé à Montréal, ce 18^{ème} jour du mois d'avril 2011

Signature : _____

Nom : M^c Pierre Plante

Signé à Montréal, ce 18^{ème} jour du mois d'avril 2011

Signature : _____

Nom : M^c André Turmel

Adresse : Tour de la Bourse, Bureau 3700, 800, Place Victoria, C.P. 242, Montréal QC H4Z 1E9

Téléphone : (514) 397-5141